

UNION POSTALE UNIVERSELLE

PROTCOLE FINAL

Au moment de procéder à la signature de l'Arrangement concernant le service des mandats de poste, les plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit:

I

A titre provisoire chaque pays a la faculté de percevoir une taxe inférieure à celle prévue à l'article 3 du présent Arrangement.

II

En ce qui concerne les taxes prévues par l'Arrangement, chaque pays est autorisé à les mettre en vigueur avant le 1^{er} janvier 1922, à la condition d'en informer le Bureau international au moins un mois d'avance et, au besoin, par télégramme.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ci-dessous ont dressé le présent Protocole final, qui aura la même force et la même valeur que si ses dispositions étaient insérées dans le texte même de l'Arrangement auquel il se rapporte, et ils l'ont signé en un exemplaire qui restera déposé aux Archives du Gouvernement *espagnol* et dont une copie sera remise à chaque partie.

Fait à *Madrid*, le trente novembre mil neuf cent vingt.

Pour l'Allemagne:

RONGE.
SCHENK.
ORTH.

Pour la République Argentine:
A. BARRERA NICHOLSON.

Pour l'Autriche:
EBERAN.

Pour la Belgique:
A. PIRARD.
TIXHON.
HUB. KRAINS.

Pour la colonie du Congo belge:

M. HALEWYCK.
G. TONDEUR.

Pour la Bolivie:
Luis RODRÍGUEZ.

Pour le Brésil:
Alcibiades PEÇANHA.
J. Henrique ADERNE.

Pour la Bulgarie:
N. STARTCHEFF.
N. BOSCHNAKOFF.

Pour le Chili:

A. de la CRUZ.
Florencio MARQUEZ de la PLATA.
Gus. COUSIÑO.

Pour la Chine:

LIU FOU-TCHENG.

Pour la République de Colombie:

W. MAC LELLAN.
Gabriel ROLDAN.

Pour le Danemark:

HOLLNAGEL JENSEN.
HOLMBLAD.

Pour l'Egypte:

N. T. BORTON.

Pour l'Espagne:

CONDE de COLOMBI.
José de GARCÍA TORRES.
Guillermo CAPDEVILA.
Martin VICENTE.
Antonio CAMACHO.

José de España

Pour l'Ethiopie:

WEULDEU-BERHANE.

Pour la Finlande:

G. E. F. ALBRECHT.

Pour la France:

M. LEBON.
P. M. Georges BONNET.
M. LEBON.
G. BLIN.
P. BOUILLARD.
BARRAIL.

Pour l'Algérie:

H. TREUILLÉ.

*Pour les colonies
 et protectorats français de l'Indochine:*

André TOUZET.

*Pour l'ensemble
 des autres colonies françaises:*

G. DEMARTIAL.

Pour la Grèce:

P. SCASSI.
Th. PENTHÉROUDAKIS.

Pour la République du Honduras:

Ricardo BELTRÁN Y RÓZPIDE.

Pour la Hongrie:

O. de FEJÉR.
G. Baron SZALAY.

Pour l'Islande:

HOLLNAGEL JENSEN.

Pour l'Italie et les colonies italiennes:

E. DELMATI.
T. C. GIANNINI.
S. ORTISI.

Pour le Japon:

S. NAKANISHI.
Arajiro MIURA.
Y. HIRATSUKA.

Pour le Chosen:

S. NAKANISHI.
Arajiro MIURA.
Y. HIRATSUKA.

*Pour l'ensemble
 des autres dépendances japonaises:*

S. NAKANISHI.
Arajiro MIURA.
Y. HIRATSUKA.

Pour la République de Libéria:

Luis Ma. SOLÉR.

Pour le Luxembourg:

G. FABER.

*Pour le Maroc
(à l'exclusion de la zone espagnole):*

Gérard JAPY.

J. WALTER.

Pour le Maroc (zone espagnole):

M. AGUIRRE de CÂRCER.

L. LÓPEZ-FERRER.

C. Garcia de CASTRO.

Pour le Nicaragua:

M. Ig. TERÁN.

Pour la Norvège:

SOMMERSCHILD.

KLAUS HELSING.

Pour la République de Panama:

J. D. AROSEMENA.

Pour le Paraguay:

Fernando PIGNET.

Pour les Pays-Bas:

A. W. KYMPELL.

J. S. v. GELDER.

Pour les Indes Néerlandaises:

WIGMAN.

W. F. GERDES OOSTERBEEK.

J. van der WERF.

Pour les colonies néerlandaises en Amérique:

WIGMAN.

W. F. GERDES OOSTERBEEK.

J. van der WERF.

Pour le Pérou:

D. C. URREA.

O. BARRENECHEA Y RAYGADA.

Pour la Pologne:

W. DOBROWOLSKI.

MACIEJEWSKI.

Dr. Marjan BLACHIER.

Pour le Portugal:

Henrique MOUSINHO DE ALBUQUERQUE

Pour les colonies portugaises de l'Afrique:

Juvenal ELVAS FLORIADO SANTA BARBARA.

Pour les colonies portugaises de l'Asie

et de l'Océanie:

José Emilio dos SANTOS E SILVA.

Pour la Roumanie:

D. G. MARINESCO.

Eug. BOUKMAN.

~~Pour la République de Saint-Martin~~

Pour le Territoire de la Sarre:

DOUARCHE.

Pour le Royaume des Serbes, Croates

et Slovènes:

Drag. DIMITRIYEVITCH.

S. P. TOUTOUNDJITCH.

Dr. Franya PAVLITCH.

Costa ZLATANOVITCH.

Pour le Royaume de Siam:

PHRA SANPAKITCH PREECHA.

Pour la Suède:

Julius JUHLIN.
Thore WENNQVIST.

Pour la Suisse:

MENGOTTI.
F. BOSS.

Pour la Tchécoslovaquie:

D^r Otokar RŮŽIČKA.
Václav KUČERA.

Pour la Tunisie:

Gérard JAPY.
A. BARBARAT.

Pour la Turquie:

MÉHMÉD-ALI.

Pour l'Uruguay:

Adolfo AGORIO.

Pour les Etats-Unis de Vénézuéla:

Pedro-Emilio COLL.
S. BARCELÓ.
A. POSSE.

Pour copie certifiée conforme
Le Sous-secrétaire d'Etat

